



Commune d'UZEIN
Arrêté n° 2026-007

ARRÊTÉ MUNICIPAL

**Portant réglementation de circulation sur la voie :
Chemin de Newport à UZEIN.**

Le Maire de la Commune d'UZEIN

Vu le Code de la Route

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements, et Régions,

Vu la loi 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Considérant qu'en raison de travaux de pose de compteur et de branchement pour l'eau potable et les eaux usées, il convient de réglementer la circulation sur la voie : Chemin de Newport à UZEIN.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : À compter du 15/03/2026 et jusqu'au 15/05/2026, la circulation sera alternée manuellement, sur la voie suivante :

Chemin de Newport à UZEIN.

ARTICLE 2 : La pré-signalisation et les limites des prescriptions seront indiquées par panneaux réglementaires conformes à la signalisation des routes, et mise en place sous la responsabilité de SAUR SUD-OUEST PYRÉNÉES, 1004 rue de la vallée d'Ossau, 64121 SERRES CASTET, de jour comme de nuit.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de Serres-Castet,
- Mme BOUEROU Caroline, SAUR, 1004 rue de la vallée d'Ossau, 64121 Serres Castet
- Le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Il sera en outre affiché aux endroits habituels.

Fait à UZEIN, le 9 février 2026.
Le Maire, Éric CASTET.

